



DECLARATION LIMINAIRE

DISI Paris-Champagne
Comité Technique Local du 8 Juin 2016

Monsieur le Président du Comité Technique local,
Mesdames et Messieurs,
Cher-e-s Camarades,

C'est dans un contexte social particulièrement tendu que se réunit notre Comité.

Partout, dans le secteur public comme dans le secteur privé, les salariés se mobilisent et se battent pour repousser les offensives antisociales sans précédent que constituent la loi El Khomri et la loi Macron. Aux ordres du MEDEF et des boursicoteurs de tous poils, le gouvernement français entend imposer aux travailleurs une reculade d'un siècle et demi en matière de droit du Travail et d'acquis sociaux.

La limitation des indemnités prud'homales, la facilitation des licenciements économiques, la déréglementation du temps de travail hebdomadaire sont autant d'aspects visibles de ce rouleau compresseur ultra-libéral synonyme de précarité. Cette tentative qui prétend faire de notre Droit du travail un é-nième bouc émissaire responsable du chômage est vouée à l'échec, car elle ne pourra longtemps fournir dissimulation aux vrais coupables : une finance mondiale dont les indices de valeur se mettent à grimper à chaque annonce de plan social, une gouvernance européenne qui s'est muée en gardien irrévocable de l'austérité budgétaire, un patronat jamais rassasié de cadeaux fiscaux. Avec les résultats que l'on connaît.

Les normes de la législation sur le Travail, qui jusqu'à maintenant permettent de se décliner au mieux-disant en faveur de l'embauché, devraient-elles être inversées au profit des accords d'entreprise ? Autant dire que **la loi El Khomri veut la généralisation des contrats précaires, de la mobilité imposée, et donc du chantage à l'emploi**. A l'heure où le Gouvernement n'a proposé rien d'autre au secteur public qu'une revalorisation du point d'indice à un taux ridicule, le Premier ministre a fait passer en force le texte El Khomri à l'aide de l'article 49.3 de la Constitution. *"Le 49.3 est une brutalité, le 49.3 est un déni de démocratie"*, affirmait François Hollande en 2006. *"Le 49.3 est un acte démocratique"*, affirme Manuel Valls en 2016. Comprenne qui pourra...

Dans les services publics, la menace contre les statuts particuliers n'a jamais été aussi grande avec le **passage en force, au mépris du principe d'accord majoritaire, du protocole PPCR, ainsi qu'avec le compte personnel d'activité (art 22) du projet de loi travail**. Le PPCR englobe dans sa sphère d'application les trois versants de la Fonction publique et veut araser toute la structure indemnitaire au moyen du RIFSEEP, outil mis au service de la réduction de la masse salariale sous le prétexte mensonger de rendre financièrement concrète la valeur professionnelle. Les agents de catégorie B sont immédiatement concernés.

A la DISI Paris Champagne, le bilan budgétaire illustre bien la volonté de sape continue de nos moyens avec une dotation globale en chute de 10 % pour l'exercice écoulé.

Sont exigées par la CGT Finances publiques les revendications suivantes :

- Le retrait du projet de loi El Khomri. Ne touchez pas au code du travail !
- Le respect du statut général des fonctionnaires, de nos droits et garanties collectives ;
- Le maintien des statuts particuliers nationaux et le rejet des corps interministériels ;
- L'abandon de PPCR, du RIFSEEP et le refus de toute modulation du régime indemnitaire ;
- L'arrêt des suppressions d'emplois à la DGFIP, la création des emplois nécessaires et le comblement immédiat des vacances d'emplois ;
- Le maintien du réseau de la DGFIP, l'arrêt des restructurations et fermetures de services ;
- Le maintien et le développement de nos missions dans un service public de qualité et de proximité ;
- L'augmentation des salaires ;
- L'abandon du projet de retenue à la source.

Compte tenu des inondations phénoménales qui ont frappé la population de la région de Nemours, parmi laquelle de nombreux agents de l'ESI, et leur entourage, un point particulier de ce CTL doit leur être consacré.